

lé que la Russie pourrait faciliter le processus en se sensibilisant aux craintes légitimes de ses voisins en matière de sécurité. «L'accroissement de la confiance repose sur la coopération et nécessite un engagement ferme de la part des quatre républiques nucléaires de l'ancienne URSS», a déclaré M^{me} McDougall. Elle a précisé que le Canada était disposé à participer à un programme international en vue d'aider les pays de l'ancienne URSS à détruire leurs armes nucléaires. Le Canada a déjà réfléchi aux domaines où il pourrait aider à mettre en oeuvre les garanties de l'AIEA et un régime de sûreté nucléaire, et il souhaite continuer à le faire.

M^{me} McDougall a par ailleurs exhorté les États dotés d'armes nucléaires (la Chine, la France et le Royaume-Uni, outre les États-Unis et la Russie) à ne pas se contenter de réduire leurs arsenaux et à fournir aux pays non dotés de tels engins des garanties de sécurité dépassant celles que le TNP prévoit implicitement. ■

Étude sur la vérification

La restructuration actuelle du système international a eu des effets sensibles sur la vérification. Les anciennes menaces se dissipant, et de nouveaux dangers prenant forme, le processus qui consiste à vérifier les engagements pris en vertu des traités de limitation des armements va devoir devenir de plus en plus souple, adaptable, et efficace par rapport à ce qu'il coûte. On a déjà évalué des techniques, des procédures ou des organismes particuliers de vérification, mais on a relativement peu écrit sur les synergies entre ces divers éléments — c'est-à-dire les façons dont on peut combiner des opérations différentes et des données émanant de plusieurs sources pour obtenir un résultat dépassant celui que chaque élément, pris individuellement, aurait permis de produire. Dans le cadre de son Programme de recherches sur la vérification, AECEC a récemment invité quatre éminents experts à examiner les synergies existant entre diverses méthodes et démarches de vérification. Leur rapport, intitulé *Endiguer la prolifération : la contribution des synergies de la vérification*, vient de paraître dans la série des *Études sur la vérification du contrôle des armements (AECEC)*, dont il constitue le 5^e numéro; l'ouvrage est distribué dans les bibliothèques et les instituts de recherche au Canada et à l'étranger. Outre qu'ils évaluent les synergies de la vérification dans le passé, les auteurs montrent comment elles peuvent s'harmoniser pour améliorer la vérification, notamment dans le contexte des efforts faits pour endiguer la prolifération. C'est un ouvrage complet et unique en son genre, qui aborde des concepts novateurs et ouvre de nouvelles perspectives pratiques. Sa parution est on ne peut plus opportune, vu la prépondérance que les gouvernements, dont celui du Canada, accordent actuellement aux efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre la prolifération des armements.

Pour le succès de la Conférence de prorogation du TNP

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est au coeur des efforts déployés mondialement pour limiter la possession d'armes nucléaires aux cinq États qui en sont aujourd'hui détenteurs (É.-U., Russie, R.-U., France et Chine). L'article X stipule que, 25 ans après l'entrée en vigueur du TNP, une conférence sera convoquée afin de décider «si le Traité demeurera en vigueur pour une période indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée». Comme le TNP est entré en vigueur en 1970, la décision sera prise en 1995.

Étant donné son importance pour l'avenir du régime de non-prolifération des armes nucléaires, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP (1995) fait déjà l'objet d'une grande attention nationale et internationale. Une résolution de l'AGNU adoptée à l'automne 1992 donnait mandat pour la constitution d'un comité préparatoire de la Conférence, ouvert à toutes les parties au TNP. La première réunion du comité aura lieu du 10 au 14 mai.

Pour le Canada, les objectifs primordiaux sont la prorogation pour une période indéterminée du TNP dans sa forme actuelle et l'adhésion universelle au Traité. Dans sa collaboration avec d'autres États pour réaliser ces objectifs, il insiste sur la nécessité de :

- Veiller à ce que se poursuive le processus de réduction des armements engagé entre les États-Unis et l'ancienne Union soviétique. De même, il convient de re-

connaître les progrès accomplis.

- Prêter moins d'attention aux É.-U. et à la Russie, et plus aux autres puissances nucléaires, aux États quasi nucléaires et aux États parias qui cherchent à se procurer des armes nucléaires.
- Réaffirmer l'absolue nécessité du TNP en faisant valoir qu'il faut endiguer la prolifération horizontale et maintenir les fondements sur lesquels repose le commerce du matériel, des matières et des techniques nucléaires.
- S'acheminer vers un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT), car celui-ci faciliterait la prorogation du TNP. Toutefois, il conviendra de souligner que le TNP et un éventuel CTBT sont deux traités distincts.
- Établir, pour les réunions du Comité préparatoire et la Conférence de 1995, des procédures claires et sans ambiguïtés. Cela signifie qu'il faut séparer la décision de proroger le TNP du processus de révision dudit TNP et des conclusions auxquelles on aboutira dans cette révision. Dans deux des quatre conférences d'examen précédentes du TNP, on ne s'est pas entendu sur une déclaration finale.

Pour que l'on progresse dans chacun des deux volets qui seront étudiés en 1995 (prorogation et examen), les États parties devraient constituer un comité d'examen et un comité de prorogation. Le comité d'examen coordonnerait les travaux de trois sous-comités : un premier examinerait les dispositions relatives à la non-proli-

fération; un deuxième, celles se rapportant aux transferts de technologie et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; et un troisième, celles visant les zones dénucléarisées, le désarmement et les mesures de confiance. Il serait efficace et productif de mettre tout particulièrement l'accent sur les années écoulées depuis la dernière Conférence d'examen, qui remonte à 1990, et sur les périodes de cinq années antérieures. Le mandat du Comité de prorogation devrait être strictement limité à la rédaction d'une résolution répondant à la question suivante : le Traité devrait-il être prorogé indéfiniment ou bien seulement pour une ou plusieurs périodes supplémentaires de durée déterminée?

Les travaux du Comité préparatoire devraient comprendre la préparation et l'examen de documents et d'autres questions de procédure. Pour ce qui est des questions de fond, elles devraient être débattues seulement à la Conférence d'examen et de prorogation en 1995. Le Canada pense que les réunions du Comité préparatoire pourraient avoir lieu en Europe, mais que la Conférence d'examen et de prorogation devrait se dérouler à New York afin de garantir la plus grande participation possible. En effet, nombre de petits États qui ont des missions auprès des Nations Unies à New York n'ont pas de représentants diplomatiques à Genève. Aucun effort ne doit être ménagé pour encourager tous les États parties à participer à cette décision de la plus haute importance pour la sécurité de tous. ■